

Objet : Compte-rendu sommaire  
Réunion du vingt-huit mars deux mille quatorze

---

Etaient présents : J.-G. NAST, R. SAMARDIA, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS, F. ANTONIO, C. ARBEZ, Y. BONDIER-MORET, I. BONNEVILLE, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, A.-M. JOLY, O. MOUGIN, B. NOUGIER, Ch. PROST-ROMAND, R. TEDOLDI.

Jean-Gabriel NAST ouvre la séance du conseil municipal et donne la parole à Odette MOUGIN, doyenne des membres du conseil municipal, afin de présider l'assemblée pour l'élection du Maire.

Election du Maire

Jean-Gabriel NAST est élu avec 14 voix pour et un bulletin blanc.

Le Maire préside l'assemblée. Le Conseil Municipal décide de créer trois postes d'adjoints.

Election des Adjoints

L'élection des adjoints se fait dorénavant par scrutin de liste. Une seule liste se présente constituée de Roland SAMARDIA, Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON et Bénédicte BOURGEOIS.

La liste de Roland SAMARDIA est élue avec 14 voix pour et un bulletin blanc.

Jean-Gabriel NAST remercie tous les anciens conseillers municipaux du travail accompli durant le mandat précédent. Il remercie également tous les électeurs chaumerands de leur confiance renouvelée lors du scrutin.

Lors du conseil municipal précédent, un point n'a pas été noté au compte-rendu : M. BIRGENTZLEN avait transmis un dossier concernant les modifications effectuées sur le mur de sa propriété. Le Conseil Municipal avait constaté que M. BIRGENTZLEN a réalisé les travaux demandés.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Indemnités des élus

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de fonction au maire et aux adjoints pendant la durée de leur mandat.

Présentation du budget primitif 2014

Roland SAMARDIA fait une présentation synthétique des différents documents budgétaires de la commune.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un droit de préemption urbain concernant une vente située en zone UBa. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer son droit de préemption.

Objet : suite du compte-rendu sommaire  
=====

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire lit un courrier du maire de La Mouille concernant la mise en place obligatoire dans les transports scolaires d'un accompagnateur pour les enfants de moins de six ans.

Odette MOUGIN informe le Conseil Municipal que le Festival de la Soupe aura lieu samedi 5 avril 2014.

Séance levée à 22 heures 40.

Fait en Mairie, le 31 mars 2014  
Le Secrétaire de séance  
Yann BONDIER-MORET

